LES ACTES DU 12e CONGRÈS QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE

12e CONGRÈS
québécois
du théâtre

les théâtres institutionnels
et le développement de l'art théâtral

4_5 NOVEMBRE 2011
CENTRE ST-PIERRE_MONTRÉAL

le Conseil
québécois
du théâtre

www.cqt.ca

LES ACTES DU 12e CONGRÈS QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE

AVANT-PROPOS

Les 4 et 5 novembre dernier, le Conseil québécois du théâtre (CQT) conviait sa communauté à une réflexion collective sur le thème du théâtre institutionnel et de sa contribution au développement de l'art théâtral. Issus de la relève ou de compagnies établies, du secteur de la diffusion et des festivals, à titre d'interprète, de concepteur, d'auteur dramatique ou de travailleur culturel, plus de 150 participants ont pris part à ce 12e Congrès québécois du théâtre.

La reconnaissance du théâtre institutionnel au sein de l'organisation actuelle du milieu théâtral a donné lieu à de nombreux échanges stimulants ainsi qu'à des prises de paroles passionnées et lucides, dont ont pu prendre acte les représentants des conseils des arts présents à titre d'observateurs.

Voici la synthèse des discussions qui ont eu lieu, des principales conclusions du congrès et des démarches déjà entamées ou à venir.

AUX RACINES DU CONGRÈS : CONSTRUIRE LA RECONNAISSANCE

Pourquoi un congrès sur les théâtres institutionnels ?

Au lendemain des Seconds États généraux du théâtre québécois, et plus particulièrement dans la foulée de l'adoption des propositions 73[1] et 74[2], le CQT a fait face à un ensemble de questions auxquelles il n'avait pas encore de réponses claires et précises : qu'est-ce qu'une institution ? Quelle est l'écologie du milieu théâtral ? Comment assurer le développement de théâtres institutionnels ayant pignon sur rue afin qu'ils demeurent aussi dynamiques que durables ? Pour affronter ces questions, un comité « Institution théâtrale » a donc été mis sur pied et ses travaux ont mené à l'élaboration de ce congrès.

Au cours des dernières années, les réflexions sur le théâtre institutionnel ne se sont pas cantonnées qu'au CQT. Dans différentes associations, sur différentes tribunes, des prises de position sont nées et des débats ont eu lieu : quels sont les théâtres institutionnels dont nous rêvons ? Qu'est-ce qu'on attend des théâtres existants qui constituent la principale fenêtre sur la création et participent à la rencontre des publics ? Comment garantir leur pérennité, assurer leur interaction avec l'ensemble du milieu et faciliter en leur sein la transmission ?

Avec un tel bouillonnement d'idées et d'opinions, l'occasion était belle pour le CQT de convier les acteurs et actrices du milieu théâtral à échanger, face à face, sur ce vaste thème et entendre les réalités, les attentes et les aspirations de chacun.

---

1. *73. Afin de réaliser le plein potentiel des créateurs du théâtre québécois, que soient créés et dotés de fonds conséquents provenant d'argent neuf deux ensembles théâtraux d'envergure (à Québec et à Montréal) [,] que ces nouveaux ensembles théâtraux, inspirés de modèles canadiens et européens, regroupent des artistes de toutes les générations et de toutes les régions, travaillant à temps plein à créer et à produire du répertoire québécois et universel [et que] les membres et la direction de ces ensembles seront engagés pour des durées déterminées.*

2. *74. Attendu qu'un milieu en santé est un milieu où l'on peut aspirer à mieux et que, pour ce faire, ce milieu ne doit pas tendre à l'horizontalité, mais à une forme pyramidale assumée, avec en haut de la pyramide des compagnies et des institutions phares [,] que les conseils des arts soutiennent massivement les compagnies et les institutions phares afin de leur permettre de réaliser des projets artistiques de grande envergure, créant ainsi des pôles de création inspirants, accueillants et éclairants pour l'ensemble du milieu.*

Pourquoi une charte ?

L'idée d'articuler le congrès autour d'une *Charte des théâtres institutionnels* s'est rapidement imposée lors des travaux préparatoires, car elle permettait de promouvoir les trois principaux objectifs de ce congrès : établir un dialogue, construire une reconnaissance et ancrer une problématique complexe sur un enjeu particulier. Trois objectifs qui se complètent et s'enchevêtrent.

Cette charte, c'est d'abord une ***opportunité*** : l'occasion de poser les bases d'un dialogue constructif autour du rôle et de la place des théâtres institutionnels dans le paysage artistique québécois. Par définition, une charte est autant l'affirmation d'un ensemble de droits que son corollaire, soit la déclaration d'un ensemble de responsabilités qui permet ainsi d'affronter cette question centrale : quelles sont les institutions que nous voulons et qu'attendons-nous d'elles ?

Cette charte, c'est ensuite un ***levier*** : un instrument qui rend possible la construction progressive d'une reconnaissance, à partir du milieu théâtral et vers le public et l'État. L'objectif n'est pas d'immortaliser les théâtres existants, de leur créer une étiquette ou de leur octroyer une quelconque certification. Il ne s'agit pas non plus de les figer dans leur forme actuelle, mais plutôt de consolider leurs assises, de leur permettre de jouer le rôle qu'on attend généralement d'eux et de placer cette reconnaissance dans une perspective évolutive, non pas comme une fin, mais comme un processus continu.

Cette charte, c'est finalement un ***point de départ*** : la première pierre à l'établissement d'un dialogue plus soutenu au sein du milieu théâtral, entre ses différentes composantes et ses générations. Mais plus encore, en articulant les débats autour de l'adoption de cette charte, l'objectif est de poser en termes pratiques et concrets une réflexion plus théorique et plus générale : qu'est-ce qu'une institution ? Elle est donc le premier pas vers la reconnaissance d'autres institutions jouant un rôle structurant et innovant pour le milieu théâtral, qu'elles soient diffuseurs spécialisés, festivals, organismes de services ou autres.

LES MOMENTS DU CONGRÈS : INTRODUIRE, DÉLIBÉRER, VOTER

INTRODUIRE : les bases communes de la discussion

Le rappel historique

Pour ouvrir le congrès, Paul Lefebvre propose un retour dans le temps afin de mieux saisir l'évolution de la pratique théâtrale québécoise et l'équilibre auquel l'écologie du milieu théâtral est aujourd'hui parvenue. Autour de certains moments charnières (l'Après-guerre, la Révolution tranquille, les États généraux du théâtre de 1981 et ceux de 2007), il retrace ce désir constant incarné par différentes compagnies théâtrales de construire leur reconnaissance et de voir leur pérennité assurée. Il constate que si certains théâtres sont aujourd'hui dits « institutionnels », ils n'en ont que le nom. En effet, leurs assises demeurent fragiles : ils ne sont pas à l'abri d'un coup dur. Paul Lefebvre rappelle alors le cadre de la réflexion proposée ici. Il s'agit d'établir collectivement les caractéristiques des théâtres institutionnels ; de théâtres qui ne sont pas la chasse gardée d'une caste supérieure, mais de véritables instruments pour canaliser les forces créatrices et permettre les échanges artistiques.

Le 12e Congrès québécois du théâtre est alors lancé. Voulons-nous, comme milieu, que certaines de nos organisations et que certains de nos théâtres soient reconnus comme nécessaires à la vie culturelle de la société québécoise ? Voulons-nous que ces organismes et ces théâtres jouissent d'un statut qui confirme leur mission, leur accorde des moyens et assure leur pérennité ? Le développement de notre théâtre en dépend-il ?

La table ronde

Pour poser les bases de la discussion, alimenter la réflexion et mieux informer les participants des réalités de chacun, sept directrices et directeurs artistiques viennent partager leurs expériences :

Sarah Berthiaume, Auteure, metteure en scène, comédienne et cofondatrice de la compagnie Abat-Jour Théâtre

Carol Cassistat, Directeur artistique du Théâtre du Gros Mécano

Marie-Thérèse Fortin, Directrice artistique et codirectrice générale du Théâtre d'aujourd'hui

Ginette Noiseux, Directrice artistique du Théâtre ESPACE GO

Clare Schapiro, Directrice artistique et générale d'Imago Théâtre

Lorraine Pintal, Directrice artistique et générale du Théâtre du Nouveau Monde

Benoit Vaillancourt, Directeur général et artistique du Théâtre du Bic

Tour à tour, les panélistes remettent en contexte la création et l'évolution de leur compagnie théâtrale. Ils témoignent de ce qui les animait et les anime toujours, mais aussi des problèmes auxquels ils font face et de ce qui entrave au quotidien leur pratique artistique. Étant donné les horizons différents d'où viennent les panélistes, ces problèmes sont variés : allant des difficultés à produire et diffuser du théâtre en dehors des grands centres aux multiples aléas liés à la gestion d'un lieu, en passant par la problématique d'accès à la scène pour les plus jeunes compagnies.

Ces directrices et directeurs expriment ainsi la mission de leur compagnie et la manière dont chacun cherche à incarner son mandat artistique. En tentant de donner une première définition au théâtre institutionnel, la plupart mettent l'accent sur les notions de pérennité et de transmission de la direction artistique et discutent des liens nécessaires entre l'institution et les différentes générations d'artistes.

DÉLIBÉRER : le compte-rendu des débats

Les participants étaient conviés lors des deux journées du congrès à échanger autour de trois principaux thèmes : *Tradition ou innovation artistique*, *Emblème national ou institution régionale* et *Patrimoine culturel ou instrument artistique*.

Dans les faits, ces trois dimensions se sont plutôt entremêlées. Pour rester fidèle aux débats tenus, le compte-rendu présenté ici a plutôt été articulé autour de cinq principales questions qui ont traversé l'ensemble des discussions.

Qu'est-ce qu'une institution ?

De par la nature même des questions à l'étude dans ce congrès et l'éventuelle adoption d'une charte, les interventions des participants sont très variées. Pour résumer les choses simplement, la discussion oscille inévitablement autour de différents axes : entre le réel et l'idéal, entre le général et le particulier.

Entre l'idéal et le réel, les réflexions qui tournent autour de la définition de l'institution varient. Si certains se révèlent plus pragmatiques dans le contexte actuel de sous-financement des arts, d'autres revendiquent des institutions plus grandes, plus fortes, plus importantes. Des participants élaborent alors le théâtre institutionnel dont ils rêvent, que ce soit celui d'un lieu rassembleur où il serait possible de jouer des œuvres pointues, originales et novatrices ou que ce soit celui d'une entité dédiée à l'exploration d'œuvres classiques.

Dans la foulée de ces différentes interventions, plusieurs participants émettent le souhait de voir au moins l'un des éventuels théâtres institutionnels échapper à la pression du revenu autonome. Ils espèrent la naissance, ou le développement sur les bases existantes, d'une véritable fenêtre sur la création théâtrale, d'un lieu qui pourra soutenir des paroles originales, qu'elles soient émergentes ou non, en offrant aux artistes qu'il accueillera les moyens de leurs ambitions théâtrales.

Quels sont les théâtres institutionnels ?

Les participants conviennent que l'objectif ici n'est pas de dresser la liste des théâtres considérés institutionnels et de ceux qui ne le sont pas. Il s'agit plutôt de poser un cadre sur lequel pourra ensuite se bâtir cette reconnaissance. Il faut donc énoncer des grandes lignes de ce qu'est un théâtre institutionnel, sans l'enfermer dans une définition trop stricte. Ce faisant, plusieurs principes sont alors avancés.

Le théâtre institutionnel est d'abord défini par ce qu'il n'est pas. D'une part, la longévité d'une compagnie théâtrale, ayant pignon sur rue et disposant d'un lieu de diffusion, ne peut suffire à justifier le statut d'institution. D'autre part, ce statut ne peut être réservé à certains théâtres de Montréal et de Québec membres de Théâtres Associés inc. (TAI). Au contraire, plusieurs participants affirment l'importance de renforcer les pôles loin des grands centres, qui jouent un rôle essentiel à la vie culturelle et sociale des régions. On souhaite d'ailleurs une meilleure intégration et articulation entre la métropole et ces pôles pour un avancement de l'art théâtral sur l'ensemble du territoire québécois. La discussion se porte ensuite sur les diffuseurs spécialisés que certains voudraient voir inclus dans cette *Charte du théâtre institutionnel*.

La reconnaissance de théâtres institutionnels devra se construire sur deux principaux piliers : le rapport au milieu théâtral et celui aux publics. Certains mettent l'accent sur le second élément en affirmant que le véritable ancrage d'une institution dans la société passe par le public. D'autres insistent sur le premier aspect en soulignant que la vitalité d'une institution passe d'abord par l'interaction constante et rigoureuse qu'elle entretient avec l'ensemble du milieu dans lequel elle évolue. Dans le même esprit, des participants précisent l'importance de mettre sur pied un maillage plus serré entre les théâtres institutionnels et les différentes écoles d'enseignement.

Quelle importance ont les théâtres institutionnels ?

La très grande majorité des participants reconnaissent l'importance des théâtres ayant pignon sur rue dans le paysage artistique. Ce sont eux qui suscitent le plus souvent des vocations artistiques et qui, par leur visibilité et leur centralité, jouent un rôle de premier plan dans le développement des publics du théâtre. En d'autres termes, ils représentent d'incontournables vitrines sur la création artistique d'ici et leurs activités permettent d'éclairer l'ensemble de l'activité théâtrale québécoise. Un participant, pour reprendre l'image de la pyramide, précise que ces théâtres n'en sont pas le sommet, mais bien la base.

En fait, les participants souhaitent que soit assurée la pérennisation de ces théâtres, qu'ils soient moins fragiles et qu'ils disposent des moyens de remplir leur mandat. En revanche, cette pérennisation ne doit en aucun cas être synonyme d'isolement ou de fixité. Au contraire, plusieurs participants vont mettre l'accent sur certaines qualités comme l'ouverture, le dialogue, l'innovation et l'interaction, d'où l'importance que le milieu ait des institutions solides et surtout dynamiques.

Cette problématique, qui a pris beaucoup d'importance lors du congrès, s'est surtout déployée comme un débat générationnel. Les plus jeunes vont ainsi reconnaître deux choses. Il est vrai qu'ils n'ont jamais autant disposé de lieux, d'occasions et de moyens pour faire entendre leur voix. Il est également vrai que celles et ceux qui dirigent les principaux théâtres québécois n'ont jamais été aussi soucieux d'accueillir et de soutenir la relève artistique, mais aussi administrative. Cependant, plusieurs participants attendent davantage de ces théâtres. Ils espèrent une plus grande ouverture pour l'instauration de collaborations. Ils souhaitent aussi que s'établissent un dialogue plus constant et un plus grand nombre d'interactions entre les plus jeunes et les plus expérimentés; des occasions que devrait pouvoir créer un théâtre institutionnel, jouant ainsi un rôle de chef de file.

Des directrices et directeurs de théâtre leur répondent qu'ils partagent cette même préoccupation qui est d'ailleurs inscrite dans leur cahier des charges. Cependant, ils n'ont toujours pas à l'heure actuelle les ressources financières et humaines pour mettre en place des projets de mentorat artistique, administratif et promotionnel, pour mener des coproductions ou des codiffusions, pour instaurer des résidences, etc.

Comment assurer la transmission au sein de ces théâtres institutionnels ?

Dans la foulée du précédent débat générationnel, la question de la transmission de la direction artistique dans les théâtres établis est soulevée. Différents participants soulignent qu'il importe d'assurer un renouvellement plus rapide des directions artistiques dans ces théâtres. Cette revendication est mue par la volonté affichée par certains de redynamiser le milieu en permettant l'éclosion et le déploiement de nouvelles voix théâtrales qui pourraient s'exprimer à travers la direction artistique de ces théâtres.

Cependant, on précise qu'il ne revient pas à l'assemblée du congrès d'établir les conditions de ce renouvellement dans la mesure où il s'agit bien sûr d'organismes privés et qu'il revient donc juridiquement à leur conseil d'administration de fixer ces conditions. Différents participants conviennent que certaines directions artistiques sont tenues par la même personne depuis longtemps. En revanche, ils soulignent que cette situation n'est pas tellement différente des autres compagnies théâtrales itinérantes qui ont le même directeur ou la même directrice artistique depuis un certain temps. De plus, on ajoute que le travail de direction artistique est de nature bien singulière et qu'il ne s'apprend que dans l'action. Dès lors, il s'agit d'une construction progressive qui nécessite du temps pour que se déploie une véritable orientation et se mette en place une vraie vision artistique. Tous ne sont pas d'accord avec cette idée et soulignent que c'est le renouvellement relativement fréquent de diverses visions artistiques qui devrait primer sur l'établissement durable d'une certaine direction.

La discussion revient alors sur un enjeu plus large : quelle devrait être la place tenue par une direction artistique dans un théâtre ? Tous conviennent qu'elle est la clé de voûte du fonctionnement des théâtres et qu'il importe de la valoriser. C'est à elle d'incarner la mission de son théâtre et de lui donner une véritable voix singulière et inspirante. Certains soulignent à cet effet qu'il faudrait que les conseils d'administration de ces compagnies accueillent un nombre plus important d'artistes plutôt qu'une majorité de personnes issues des milieux financier ou juridique, par exemple.

À quoi va mener cette charte ?

Tout au long du congrès, différents participants émettent certains doutes par rapport à l'adoption d'une telle charte. En quoi est-ce important ? À quoi cela va-t-il mener ? Va-t-on dépouiller les plus petites compagnies pour habiller ces théâtres institutionnels ? Plusieurs participants leur répondent que l'objectif est tout autre. Il s'agit de mettre en place un levier permettant l'injection de fonds additionnels dont pourrait bénéficier l'ensemble du milieu théâtral. Selon ceux-ci, adopter cette charte ne revient pas à bousculer l'équilibre ou détruire l'actuel écosystème du théâtre québécois, mais devrait plutôt servir à en assurer la protection. En fait, ces participants soulignent en d'autres mots ce que nous avons précisé plus haut : cette charte est à la fois une opportunité, un levier et un point de départ.

De manière plus concrète, on souhaite la mise en œuvre d'un fonds dédié aux importantes charges financières liées au fait d'être propriétaire ou locataire d'un lieu : entretien, coût de chauffage, etc. Ce fonds devra permettre à ces théâtres de consacrer une partie plus grande de leur budget de fonctionnement à la pratique artistique, aux échanges, à des projets créatifs et innovants, etc. Dans la foulée, certains proposent que ces théâtres soient évalués (au Conseil des arts et des lettres du Québec, par exemple) par des jurys de pairs spécifiques plus au fait de leurs réalités.

VOTER : les propositions adoptées

Au terme des débats, trois propositions sont adoptées à l'unanimité par l'Assemblée :

1- Attendu que le théâtre québécois doit redéfinir son déploiement afin de permettre la pleine émergence des talents et de soutenir toutes formes de pratiques et d'audace artistique;

Attendu que la synthèse des travaux du comité Institution théâtrale a permis la définition de l'institution théâtrale et la rédaction d'une charte du théâtre institutionnel;

Attendu que le milieu théâtral s'est réuni en congrès pour réfléchir sur le concept du théâtre institutionnel et de développement de l'art théâtral;

Que soit reconnu le concept de l'institution théâtrale en territoire québécois et le bien-fondé d'une charte énonçant les grandes caractéristiques du théâtre institutionnel.

Que soit constitué par le Conseil québécois du théâtre un comité de suivi dont le mandat sera de bonifier la déclaration de principes définissant l'institution théâtrale et la charte du théâtre institutionnel, ce, à la lumière des débats tenus et des propositions votées lors du 12e Congrès.

2- Attendu que le sous-financement du théâtre québécois affecte particulièrement les organismes propriétaires ou locataires de lieux de diffusion et/ou de production de théâtre;

Attendu que les charges associées à l'entretien et à la maintenance des lieux amputent une part importante des budgets déjà insuffisants pour soutenir la création, la diffusion et le développement de publics;

Attendu qu'aucun programme gouvernemental ne répond actuellement aux besoins financiers exigés pour l'entretien et à la maintenance des lieux de diffusion et/ou de production de théâtre;

Que le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine se dote d'un fonds permanent destiné à soutenir l'entretien et la maintenance des lieux de diffusion et/ou de production de théâtre.

Que le comité de suivi consacre une partie de ses travaux à élaborer une stratégie pour concrétiser la mise en place du fonds ainsi que ses critères d'admissibilité.

3- Que le comité de suivi se penche rapidement sur la révision de la définition-cadre de l'institution théâtrale et de la charte du théâtre institutionnel afin qu'elles soient acheminées avant la prochaine évaluation quadriennale[1] au Conseil des arts et des lettres du Québec.

1. *On réfère ici au programme Soutien au fonctionnement.*

LES SUITES DU CONGRÈS : RENFORCER L'ÉCOSYSTÈME THÉÂTRAL

Modifier la charte

La première tâche du comité de suivi (nommé comité Institution théâtrale) a été de réécrire la *Charte du théâtre institutionnel* pour tenir compte des suggestions et commentaires émis lors du congrès par les participants, mais aussi pour refléter la teneur générale des discussions.

Revoir les modes d'évaluation

Il convient maintenant que le CQT rende publique cette charte et fasse les représentations nécessaires auprès des principaux subventionnaires. Auprès du Conseil des arts et des lettres du Québec, le CQT fera valoir l'importance pour les théâtres institutionnels d'être évalués par des jurys de pairs au fait de leurs réalités spécifiques (comme celle de devoir gérer un bien immobilier). Auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, il défendra l'importance de créer un fonds additionnel dédié à l'entretien du patrimoine immobilier théâtral, ce qui permettra aux institutions théâtrales de consacrer leurs subventions habituelles à la pratique artistique.

Poursuivre la discussion sur l'institution théâtrale

Dans la foulée des débats tenus lors du congrès, le comité de suivi (nommé comité Institution théâtrale) poursuit sa réflexion sur l'élargissement de la définition d'institution à d'autres organismes (diffuseurs, festivals, organismes de service, etc.) jouant un rôle de premier plan dans le déploiement de la création artistique et la pratique théâtrale.

Rédigé par François-Xavier Inchauspé

COPYRIGHT 2012 Conseil québécois du théâtre